Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Geschichte = Indicateur de l'histoire suisse

Band: 16 (1918)

Heft: 4

Bibliographie: Revue des publications historiques de la Suisse romande : 1918, 2e

Semestre

Autor: Naef-Revilliod, Hélène

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue des publications historiques de la Suisse romande. 1918. II^e Semestre.

Histoire générale.

L'état lamentable des finances de la Cour de France empêcha souvent celle-ci d'acquitter ses dettes. La correspondance diplomatique conservée dans les Archives de la Confédération révèle une de ces situations particulièrement difficiles: successivement, les rois Henri II, Charles IX, puis Henri IV se trouvèrent en grand embarras aux diverses dates d'échéance d'une dette de 50.000 écus contractée envers MM. de Soleure, et toujours prorogée. Henri II leur avait, comme garantie, donné le comté de Neuchâtel en hypothèque et ce dernier faillit bien rester entre leurs mains. M. Hurny a étudié une partie de cette correspondance: de 1552 à 1590. 1) Il s'est borné à cela, bien que l'état des affaires fût demeuré le même jusqu'en 1656; alors seulement le titre hypothécaire fut rendu au prince de Neuchâtel, Henri II de Longueville. Le travail de M. Hurny ne prétend donc pas être complet, ce n'est qu'une ébauche. Il n'en aurait pas moins fallu y éviter des négligences telles que la suivante: «Les rois de France se succèdent, dit l'auteur, et Charles IX prend la place de Henri II.» Nous voulons croire à une mauvaise rédaction et non à une erreur historique qui témoignerait d'une méconnaissance étonnante de l'histoire de France élémentaire. Si François II n'eut pas à négocier avec Soleure, c'est qu'aucune date d'échéance ne tomba sur la période si courte de son règne.

Les historiens suisses n'ont guère examiné les circonstances et les suites de la conférence évangélique internationale de Payerne (1655). Les documents cependant étaient à leur portée. C'étaient d'abord les Recès fédéraux, puis le Rathsmanual de Berne, le Manual de Payerne, etc., où sont énumérés les préparatifs magnifiques du congrès; enfin l'ouvrage du Dr. Vaughan, The Protectorate of Oliver Cromwell, un article de F. Holzach dans la Basler Zeitschrift für Geschichte... et d'autres encore. C'est d'après ces sources que M. Burnand reprend la question.²) Il y apporte un jour nouveau et fait voir surtout là dedans le rôle politique de Cromwell qui voulait organiser une Union protestante entre les Cantons suisses. M. Burnand a pour le Protecteur moins d'admiration qu'on ne lui en voue à Genève depuis quelque temps.³) Nous ne saurions entamer ici, sur cette matière, une discussion si importante, mais nous désignons l'article de M. Burnand à l'attention de ceux qui désirent se faire une opinion impartiale.

Les archives de Neuchâtel possèdent des lettres et des mémoires sur l'ambassade neuchâteloise envoyée à Soleure pour réparer «l'omission de Bade». MM. Piaget et de Pury publient intégralement l'un de ces récits 4): «la relation du voiage fait à

¹⁾ Jean Hurny, Neuchâtel, gage hypothécaire, de 1552 à 1656; Musée neuchâtelois. N. S., 5° année (1918), No. 4, p. 113–120.

²) † Aug. Burnand, La conférence évangélique internationale de Payerne du 1/10 au 4/14 octobre 1655; Revue historique vaudoise, 26° année (1918), 11° livr., p. 330–347 et 12° livr. p. 368–382.

³⁾ Cf. Ch. Goth, Olivier Cromwell, Genève, 1918, 63 p. in-16.

⁴⁾ A. Piaget et P. de Pury, Les Neuchâtelois à Soleure en 1756: Musée neuchâtelois, N. S., 5° année (1918), No. 3, p. 98-112.

Soleurre pour le renouvellement des traités d'alliance et de combourgeoisie avec ledit canton, conclu le 26° février 1756.» Ils le font précéder d'une introduction détaillée et lui joignent des lettres contemporaines: celles, par exemple que le représentant du roi de Prusse à Neuchâtel écrivait à son maître effaré des frais occasionnés par les négociations.

M. de Charrière de Sévery livre à la publication une intéressante correspondance du baron Zurlauben, officier suisse au service de France, avec Charles-B. de Chandien, son collègue dans le métier des armes et dans celui des généalogies¹).

Il a déjà été parlé dans notre précédente Revue des publications de la Suisse romande²) de l'étude que M. Mogeon a consacré à l'assemblée provisoire vaudoise Il la fait suivre des «textes de quelques unes des adhésions que firent parvenir à l'assemblée provisoire les communes vaudoises.»³)

Nous signalerons des lettres du doyen Bridel que fait paraître M. A. Burmeister⁴); elles sont relatives à la découverte du tombeau de la reine Berthe, faite en 1817 par le colonel de Dompierre; le doyen Bridel lui adresse sur ce sujet des renseignements et des conseils.

Ceux qui découvrent au hasard de leurs recherches historiques, ou dans leurs archives de famille, des pièces inédites sont souvent tentés de les faire connaître. Nous donnons ici la nomenclature d'une série de textes de toutes les époques imprimés au cours de cet exercice par la Revue historique vaudoise: Une «lettre de Gérard d'Oron à Hugues le Dépensier», datée de 1324⁵), «un contrat de mariage de l'an 1537»⁶), «une lettre de bourgoisie du XVIe siècle»⁷), un «traité entre M. Fischer de Reichenbach et M. Boquet de Rolle, pour la messagerie Berne-Genève»⁸), et le signalement d'un vagabond poursuivi et banni des terres de la Confédération⁹). Mentionnons encore une lettre de 1794, où un patricien bernois, M. Alex. Fischer décrit à un ami lausannois, désireux d'être reçu bourgeois de Berne, le cérémonial en usage ¹⁰); une autre, de F. C. de la Harpe, adressée en 1835 à l'un de ses cousins ¹¹); enfin un «plaidoyer-pamphlet» de J.-J. Cart, l'avocat célèbre de Morges ¹²).

Histoire locale.

En collectionneur patient, M. Ph. Pierrehumbert a pris note d'un grand nombre de coutumes et de légendes jurassiennes¹⁸). Les incantations magiques, les croyances sur

- 1) W. de Charrière de Sévery, Lettres du Baron de Zurlauben à un officier du pays de Vaud au service de France; Revue historique vaudoise. 26e année (1918), 8e livr., p. 225–244.
 - 2) Voir Indicateur d'histoire suisse, 1918, p. 142.
- 3) L. Mogeon, Les procurations de l'Assemblée provisoire vaudoise; Revue historique vaudoise, 26e année (1918) p. 65–73, 97–111, 144–156, 175–186, 193–206.
- ⁴) A. Burmeister, Le doyen Bridel et le tombeau de la reine Berthe; Revue historique vaudoise, 26e année (1918), 10e livr., p. 311.
- 5) Revue historique vaudoise, 26e année (1918), 3e livr., p. 92–93. (Communiq. par Aug. Burnand).
 - 6) Ibid., 5e livr., p. 156-158 (comm. par M. Henrioud).
 - 1) Ibid., 11e livr. p. 326-330, (comm. par A. Burmeister).
 - 8) Ibid., 9e livr., p. 283-286, (comm. p. M. Henrioud).
 - 9) Ibid., 8e livr., p. 255-256.
 - 10) Ibid., 6e livr., p. 187-189 (comm. par W. de Charrière de Sévery).
 - 11) Ibid., 3e livr., p. 84-88 (comm. par † A. de Molin).
 - ¹²) Ibid., 8e livr., p. 244-252 (comm. par P. Henchoz).
- ¹³) Phil. Pierrehumbert, Folklore jurassien; Actes de la Société jurassienne d'émulation, année 1917 parue en 1918, 2e série, 22e vol, p. 123–142.

la mort et sur l'au-delà qu'il rapporte ne sont point toutes uniquement spéciales au Jura. Il fallait les relever, néanmoins, pour être complet. C'est à cela surtout que s'efforce M. Pierrehumbert; il ne fait pas de critique, il ne s'arrête pas à des considérations philosophiques, il observe, simplement, et il redit ce qu'il a entendu.

Quelles étaient les possessions de la famille de Glâne, éteinte dès la fin du XIIe siècle? Ce problème a fait le sujet d'une communication de M. Max. Reymond à la Société d'histoire de Fribourg¹). La matière était difficile à traiter, vu la rareté des documents: M. Reymond est pourtant parvenu à y jeter quelques clartés. Mais son argumentation ne nous paraît tenir qu'à un fil quand il s'efforce de rattacher les de Glâne au comte Conon d'Oltingen, bénéficiaire en 1082 d'une donation de l'empereur Henry IV. M. Reymond donne à Conon d'Oltingen un fils, du nom d'Uldric de Glâne, grand-père de Guillaume de Glâne fondateur du monastère de Hauterive. Parmi toutes les hypothèses soulevées à chaque ligne de ce travail, celle-là nous a semblé la plus mal appuyée. Notons, à titre d'information, pour ceux que la controverse intéressera, l'opinion de M. Pierre de Zurich. En un article contenu au même tome des Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, il dit en passant que Conon d'Oltingen «fut le dernier de sa race et ne laissa que des filles»²).

Une critique serrée des sources connues ou inédites permet à M. Meylan-Faure, qui fait l'histoire du Chablais vaudois, de redresser certaines erreurs de ses prédécesseurs³). Avant lui et dans la même revue, MM. de Mülinen et Corbaz avaient parlé de la famille de Rovéréa. Il est parfois en contradiction avec eux, et soutient sa manière de voir avec compétence. Malheureusement, son exposé n'est pas toujours assez clair pour permettre au lecteur de le suivre sans trop de peine dans un fourré fort épineux. A côté de la première partie de ces «Notes», consacrée aux Rovéréa et la plus importante, il en est une seconde sur St-Triphon et une troisième sur les Pontverre, seigneurs de cet endroit.

L'une de ces querelles si fréquentes au Moyen-Age entre des villes voisines nous est brièvement racontée par M. Charles Gilliard⁴). C'est ici une incursion des Moudonnois dans la seigneurie de Dommartin, terre du chapitre de Notre-Dame de Lausanne. La date en est 1365 ou 1366, il aurait donc mieux valu ne pas intituler cet article: «Une razzia au XIIIe siècle.»

Le manoir d'Aïre, à Genève (appelé aussi la Revilliode), est une maison forte du XVe ou du XVIe siècle. Des confusions historiques lui firent donner les noms de «prieuré» ou de «château d'Aïre». Cette demeure qui appartint aux Duvillard, aux Revilliod, aux Prevost, puis à lord Stanley d'Alderley, vient d'être remise en état par M. Ch. Rivet. L'intérêt d'actualité qui lui est ainsi rendu ce suggéré à un correspondant de la *Patrie Suisse* un article assez fantaisiste.⁵) L'auteur fait remonter au XIIIe siècle l'origine du manoir d'Aïre, il parle d'une plaque datée 1427 «qui nous apprend sa restauration». A vrai dire, si cette plaque existe, elle ne peut indiquer que la date de la construction du manoir. On démolit en 1882 une partie fort pittoresque de ce

¹⁾ Max. Reymond, Les sires de Glâne et leurs possessions; Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, 1918, t. XII, 1º livr., p. 158-185.

²) P. de Zurich, Les Fiefs de Tierstein, p. 5. Nous n'avions pas à rendre compte ici de cet article qui concerne plutôt la Suisse allemande.

³⁾ M. Meylan-Faure, Notes sur l'histoire du Chablais vaudois; Revue historique vaudoise, 26e année (1918), 5e livr., p. 129, 144; 10e livr., p. 312-317, 11e livr., p. 321-326.

⁴) Ch. Gilliard, d'après les notes de † B. de Cérenville, *Une razzia au XIIIe siècle*; Bulletin de l'Association du Vieux-Moudon, 1918, No. 6, p. 153–156.

⁵) F. L., Le manoir d'Aire, Patrie suisse, 1918, No. 651, p. 207–209.

dernier; non le «donjon central», comme le dit M. F. L., mais un promenoir à l'italienne. Les récentes réparations ont sauvegardé ce qui restait de la Revilliode. De plus, M. L. Blondel, chef du service du vieux. Genève, a reconstitué son histoire plus exactement que ne l'avait fait avant lui J. Mayor.

M. le Dr. Schoppig traite un sujet très spécial, qui ne captivera forcément qu'un public restreint: il fait l'histoire de la pharmacie et des pharmaciens dans le Jura. 1) Il énumère les remèdes usités et les prescriptions auxquelles les pharmaciens devraient se soumettre, il cite également les noms de ceux qui se sont établis à Delémont dans la seconde moitié du XVII siècle et le début du XVIII.

M. Fallet, qui prépare une Histoire de la mesure du temps et de l'horlogerie en Suisse, a détaché de cet ouvrage un chapitre se rapportant à Moudon,²) Les archives lui ont fourni sur les sonneurs, les régleurs de pendules, les horlogers de cette villedivers renseignements anecdotiques ou biographiques.

A la fin d'un recueil manuscrit d'arrêtés et de règlements de police du Conseil de Savièse, M. Alexandre Jullien a trouvé un récit naïf: celui que le notaire Saviésan, François Dubuis, fait des événements auxquels il a été mêlé de 1798 à 1815.³) Nous y entendons la répercussion dans une commune valaisanne des coups qui ébranlaient l'Europe, à ce moment là. M. Jullien a transcrit in extenso le mémoire du notaire Dubuis.

Après la révolution de 1798, les Conseils d'Orbe réclamèrent pour leur cité la qualité de chef-lieu d'arrondissement. De ce fait fut changée la situation de Romain-môtier qui, jusque-là, avait été la résidence du bailli, et qui devait tout naturellement devenir celle du nouveau préfet. M. Eug. Rochaz nous expose ce différend qui se termina à l'avantage de la ville d'Orbe.⁴)

Le collège de Delémont, fondé en 1812, sous la domination impériale passa en 1815 à l'administration bernoise. Son histoire est liée à celle de l'Etat. M. J. A. Junker qui en est aujourd'hui le directeur s'en fait aussi l'historien.⁵)

Avant le XIXe siècle, la position cartographique et le nom de la Dent Blanche varient selon chaque géographe. M. W. A. B. Coolidge a consulté toutes les cartes de cette région, depuis celle de Lambien dressée en 1682 jusqu'à celle de Reymond qui est de 1820; chacune situe différemment la sommité que nous appelons aujourd'hui Dent Blanche.6) On la désigne alors sous les dénominations de Wyss Zehen Horn ou de Weisshorn; depuis 1840 elle devient l'Ebihorn, le Hohwänghorn, le Steinbockhorn, etc.

¹⁾ Dr. S. Schoppig, Pharmacies et pharmaciens d'autrefois; Actes de la Société jurassienne d'émulation, année 1917 parue en 1918, 2° série, 22° vol., p. 143-150.

²) Dr. M. Fallet, La mesure du temps et l'horlogerie à Moudon au XVIII^e siècle, Bulletin de l'Association du Vieux-Moudon, 1918, No. 6, p. 161–169.

³⁾ Alex. Jullien, Cours exposé par analyse de quelques événements arrivés en Valais soit dans la commune de Savièse dès 1798 à 1815, dressé à la hâte par le Soussigné [François Dubuis, châtelain et notaire]; Annales valaisannes, 2e année (1918), No. 1, p. 3–12.

⁴⁾ Eug. Rochaz, Comment Orbe devint chef-lieu de district; Revue historique vaudoise, 26e année, (1918), 12e livr., p. 354-368.

⁵⁾ Notice historique sur le collège de Delémont (1812–1912); Actes de la Société jurassienne d'émulation; année 1917 parue en 1918, 2e série, 22e vol., p. 31–65.

⁶⁾ W. A. B. Coolidge, La Dent Blanche dans l'histoire; Annales valaisannes, 2e année (1918), No. 1, p. 13-22.

Histoire ecclésiastique.

L'an passé, M. Max. Reymond avait entrepris, pour le couvent des Dominicains de Lausanne, la même œuvre de reconstitution historique, que M. Marius Besson pour Romainmôtier. Il continue cette année en exposant la chronique du couvent, aussi complète que possible, en suivant l'ordre de succession des prieurs, de 1234 à 1577. ¹) Les événements qu'il relate ainsi, d'après le cartulaire de Lausanne, l'Obituaire des Dominicains, et d'autres sources encore, sont souvent de médiocre importance et sans lien entre eux, comme les annales mêmes des moines dont se retrace sous nos yeux l'histoire à demi effacée.

M. le Prof. Choisy a donné déjà à l'Indicateur d'Histoire suisse le compterendu de la thèse de M. L.-C. Jones sur Simon Goulart.²) Celui-ci, depuis lors, a augmenté son volume d'un appendice considérable contenant le texte de six lettres de Simon Goulart aux ministres de Metz et une bibliobraphie complète de ses œuvres (elle comporte soixante-quinze numéros). En outre, un index alphabétique des noms cités et une table de la bibliographie font du livre de M. Jones un ouvrage aisé à consulter.

M. Hippolyte Aubert a découvert une lettre inédite de Calvin à Farel.³) Elle est toute personnelle et ne nous apprend rien de nouveau sur les deux réformateurs. Mais son intérêt, comme le fait remarquer M. Aubert, est de prendre place dans leur correspondance au moment où les lettres de l'un et de l'autre faisaient défaut. En effet, l'on n'en possédait aucune de la fin de juin à la fin de septembre 1544; celle-ci est du 15 juillet de cette année-là.

La contre-réformation eut pour effet de reconstituer à Fribourg, l'instruction secondaire, par la fondation du collège St Michel. M. Schorderet publie la troisième conférence qu'il fit à la Société de Belles-Lettres sur ce sujet.⁴) D'après le Diarium et l'Historia Colegii il rapporte l'origine et le développement de cette ancienne institution des Jésuites. Il insiste surtout sur le caractère essentiellement latin de l'enseignement donné par les Pères à leurs élèves, dans un pays que le gouvernement s'efforçait de germaniser.

Le changement apporté à un moment donné dans le vêtement des Cordeliers de Fribourg fait l'objet d'une recherche du P. Bernard Fleury.⁵) Un «décret du Vénérable Définitoire porté au Chapitre provincial réuni à Offenbourg, les 22, 23 et 24 septembre 1771» fit changer le froc gris porté jusqu'alors par les moines contre un froc noir. Cette transformation, due au pape Clément XIV, avait pour but d'unifier la tenue des Cordeliers, qui de tout temps avaient été vêtus de noir dans la province de Rome et presque toutes les autres provinces.

Tous ceux qui ont voué leur peine à élaborer l'histoire de Genève ont pu voir quelles lacunes y subsistent. Tandis que certaines époques sont connues dans leur

¹⁾ Max Reymond, La chronique du couvent des Dominicains de Lausanne; Revue d'histoire ecclésiastique suisse, 1918, p. 23-42.

²) L.·C. Jones, Simon Goulart, 1543-1628, Genève et Paris, 1917, 1 vol. in 8. 688 p.

³⁾ Hipp. Aubert, Une lettre inédite de Calvin à Farel; Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 67e année (1918), p. 112—115.

⁴⁾ Aug. Schorderet, Propos fribourgeois 1918; Le Collège St Michel; Annales fribourgeoises, 6e année (1918, No. 2, p. 49-90.

⁶) P. Bernard Fleury, cord., Quand les religieux Cordeliers de Fribourg ont-ils remplaçé l'habit gris par l'habit noir? Annales fribourgeoises, 6e année (1918), No. 4-5, p. 159-161.

détail, il en est d'autres sur lesquelles rien n'a été produit. Parmi les secondes, M. O. Karmin signale celle qui suivit la Restauration.¹) Il ne s'en fait point toutefois l'historien; mais, préparant la besogne à ceux que cette question retiendra, il rassemble et met au jour des documents relatifs à l'histoire religieuse de Genève entre 1814 et 1823. Il les groupe systématiquement et les éclaire par des annotations. Il faut nous contenter de reproduire les titres de ses chapitres: «Un projet d'impôt facultatif en faveur du culte protestant et de l'enseignement (1814). — A propos de la question des catholiques genevois au Congrès de Vienne (1815). — Une tentative du Conseil d'Etat de Genève d'éloigner le curé Wuarin (1820). — L'affaire des sœurs de la Charité. (1819—1824). — D'Ivernois sur l'affaire César Malan.»

Institutions.

Au Moyen-Age, les avocats étaient nombreux à Lausanne où n'existaient pas moins de dix tribunaux locaux. En 1370, ils se constituèrent en confrérie; du règlement par eux adopté à ce moment-là, il reste une expédition libre contemporaine. M. Max Reymond la publie et la commente, la divise en articles clairs et brefs.²) Par là, on peut se rendre compte de la valeur juridique de cet acte, réelle aujourd'hui encore.

Il faut remercier M. P. de Zurich du travail ardu qu'il accomplit en dressant un répertoire aussi complet que possible des fonctionnaires de la République de Fribourg au XVe siècle.³) Il en a réuni les noms, épars dans les *Etats des Fonctionnaires* (Besatzungbücher), les Comptes des Trésoriers et les Manuaux du Conseil. Il a enfin, ajouté à ce tableau bien des renseignements instructifs sur les personnages qui y sont nommés.

Archéologie. - Histoire de l'Art.

Le sol genevois a livré déjà des spécimens curieux de l'art romain. M. W Deonna décrit une statuette de plomb trouvée récemment à Corsier. Elle représente un nègre dans l'attitude de la lutte et tenant un bouclier. Elle date du Ier au II. siècle de notre ère. M. Deonna passe ensuite à une Minerve découverte en 1916, à Avenches, et dont M. W. Cart avait entretenu déjà les lecteurs de l'Indicateur d'antiquités. Il restait, malgré cela, encore beaucoup à dire sur cette petite œuvre dont la perfection indique une imitation directe de l'art grec du Ve siècle. Les connaissances approfondies de M. Deonna, tant en archéologie qu'en histoire des religions, lui ont permis de donner un commentaire important de cette figurine, et la rapprochant d'autres représentations de la même divinité. De même il apporte de nouvelles interprétations des symboles figurés sur le bas-relief bien connu d'Avenches: la louve allaitant Romulus et Remus. Tout y est, selon lui, symbolique, non seulement les animaux: louve, oie, chouette ou pivert, mais les arbres aussi, et la cabane de feuillage

¹⁾ Otto Karmin, Documents sur l'histoire religieuse de Genève à l'époque de la Restauration; extr. du Bulletin de l'Institut national genevois, t. XLIII, 1918; Genève, 1918, 108 p. in-8.

²) M. Reymond, La confrérie des avocats de Lausanne en 1370; Indicateur d'histoire suisse, N. S., t. 16, 1918, p. 103-109.

⁸) P. de Zurich, Catalogue des avoyers, bourgmaîtres, bannerets, trésoriers et chanceliers de Fribourg au XVe siècle; Annales fribourgeoises, 6e année (1918), No. 3, p. 97—107.

⁴⁾ W. Deonna, Notes d'archéologie suisse; Indicateur d'antiquiés suisses, N. S., t. XX. No. 1, p. 1–10 et No. 2, p. 99–112. – 8e livr., p. 252–255.

comme le nid du pivert. Souvent l'auteur est obligé de s'en tenir à des hypothèses qui, probablement, ne recevront jamais leur confirmation. Au profane, cette recherche du symbole à tout prix peut paraître un peu forcée parfois, mais il ne saurait refuser son attention à une étude pénétrante et intelligente d'un monument antique.

Les amateurs de curiosités archéologiques trouveront plaisir à connaître une jolie inscription chronogrammatique que cite M. J. Landry.¹) Regrettons seulement que celui-ci nous en donne — d'après M. le Prof. Frank Olivier — une étrange traduction. Voici le texte:

«Secla bis octo novem Titan exegerat annos Spirantes Libræ junxit Eous equos...»

«Le Titan de l'Aurore, dit-il, avait achevé deux fois huit siècles neuf ans (1609) lorsqu'il joignit à la Balance ses chevaux haletants.» Ce «Titan de l'Aurore» nous est inconnu, et nous aurions préféré dire: «Le Titan avait achevé deux fois huit siècles neuf ans lorsqu'il lia à la Balance les chevaux de l'Aurore tout haletants.»

Presque toutes nos petites villes suisses possèdent leurs édifices anciens et intéressants. Les remarquer, les désigner au public, c'est en quelque mesure assurer leur sécurité. Ainsi fait M. Bertolini en consacrant quelques pages à l'histoire de deux belles statues de Moudon: la fontaine de Moïse et la statue de la Justice.²) Elles sont toutes deux du XVIe siècle, on les doit au même artiste vaudois, Laurent Berrod, «fayseur de fontaynes».

Le Musée historique de Neuchâtel vient de faire l'acquisition d'une burette d'argent dont nous entretient M. Matthey.³) Cette burette fut offerte à la chapelle du Rosaire de Cressier par Jacques d'Estavayer Mollondin, gouverneur de Neuchâtel de 1646 à 1664, et elle porte gravées les armes du donateur. C'est là un bon exemplaire de l'œuvre du célèbre orfèvre neuchâtelois Nicolas Wittnauer; M. Matthey dresse à cette occasion une liste des objets que l'on sait avoir été fabriqués par lui.

Des trésors d'orfèvrerie sont renfermés dans les églises et les monastères fribourgeois. On y peut suivre dans les formes et l'ornementation des objets du culte toute une évolution poursuivie à travers plusieurs siècles. C'est l'époque du XVIIe et du XVIIIe siècle qui a particulièrement retenu M. le Dr. Hilber, comme étant la plus florissante de cet art au pays de Fribourg.⁴) Il prend successivement, pour en examiner les transformations, les calices, les ostensoirs, les plateaux, les reliquaires, etc. Il y distingue l'influence prépondérante des pays germaniques: Allemagne, Autriche et Suisse allemande; il attribue à ce fait le retard subit à Fribourg par les modes artistiques venues de France. Cela peut être exact, mais disons bien que cet anachronisme est général en Suisse, et dans tous les domaines: peinture, meuble, architecture. La Suisse, provinciale, n'imitait que de loin le style en vogue à Paris et le conservait

¹⁾ J. Landry, Une inscription chronogrammatique; Revue historique vaudoise, 26e année (1918), 8e livr., p. 252-255.

²) L. Bertolini, La fontaine de Moïse et la statue de la Justice; Bulletin de l'Association du Vieux-Moudon, 1918, No. 6, p. 157–160.

³⁾ Ch.-Hri. Matthey, Une burette de la chapelle du Rosaire de Cressier; Musée neuchâtelois, N. S., 5e année (1918), No. 4, p. 131-132.

¹) Dr. P. Hilber, Deux siècles d'orfèvrerie religieuse à Fribourg (XVIIe et XVIIIe siècles); Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, 1918, t. XII, 1e livr., p. 189–210.

plus longtemps; c'est ainsi qu'à l'heure actuelle encore, on verra faire dans le Valais, par exemple, des tables Louis XIII sans qu'il y ait là, de la part de l'artisan, le moindre désir de contrefaçon.

Les automates de Jaquet-Droz ont déjà beaucoup fait parler d'eux; cependant la découverte récente d'une série de figures exécutées par le «dessinateur» les remet à l'ordre du jour. Il s'agit d'une dizaine de dessins qui, par des héritages successifs, avaient échu à la famille Wartmann, de Genève. M. F. L. Perrot en a contrôlé avec soin l'authenticité.¹) Plusieurs d'entre eux ne peuvent plus être reproduits aujourd'hui par l'automate, les cames qui étaient pour cela nécessaires ayant été perdues. Dans le même pli que ces dessins, se trouvaient deux inscriptions en caractères chinois. Cellesci semblent manuscrites; ce sont probablement des maquettes proposées à Jaquet-Droz par le gouvernement anglais, En effet, en 1792, Georges III envoyait à l'empereur de Chine une ambassade porteuse de félicitations; il avait commandé à cette occasion un automate à Henry Louis Jaquet-Droz pour en faire présent au Fils du Ciel.

Numismatique. – Héraldique.

Il existe une médaille que les catalogues de numismatique classent généralement sous le nom de «Médaille de la première assemblée du Grand Conseil du Canton de Vaud.» M. Julien Gruaz en fait l'historique.²) Elle fut frappée en 1810, avant tout pour commémorer l'Acte de médiation qui fit du Pays de Vaud un canton autonome. C'est au revers seulement qu'est rappelé le souvenir de la première assemblée du Grand Conseil. On devrait donc l'appeler pour être exact: Médaille de l'Acte de Médiation. Elle fut commandée au graveur français Bertrand Andrieu; on possède encore deux autres projets dessinés par des graveurs du pays, mais qui ne furent point exécutés.

Pour M. Viatte, l'animal fabuleux qui figure sur l'écu ajoulot n'est pas une guivre mais un basilic.3) La guivre, elle, appartiendrait à la famille de Bremoncourt et non à celle de Porrentruy; quant aux armes de cette dernière, elles resteraient inconnues. Il y a donc eu confusion entre la guivre et le basilic. Ce sont pourtant deux animaux héraldiques bien distincts; rappelons que le basilic est un coq à queue de serpent et la guivre un serpent posé en pal, et engloutissant un enfant dont le buste dépasse encore hors de sa gueule. Cet animal n'est pas non plus celui qui forme le cimier des Bremoncourt. Ceux-ci portent plutôt une espèce de dragon, une guivre ailée, si l'on veut, et privée de son attribut habituel: l'enfant dont nous parlions tout à l'heure. Si donc nous sommes tout à fait d'accord avec M. Viatte quand il voit dans les armes de l'Ajoie un basilic, nous faisons encore nos réserves sur la guivre des Bremoncourt. Disons pourtant qu'en Suisse, dans plusieurs lieux, le Valais particulièrement, la vouivre, (vouivre, guivre, et vipère sont trois mots équivalents au point de vue linguistique), la vouivre est crainte comme une sorte de dragon. La même tradition existerait elle en Ajoie? elle expliquerait que l'on blasonnât comme guivre le dragon des Bremoncourt.

¹⁾ F. L. Perrot, Découverte de dessins inédite des automates d'Henry-Louis Jaquet Droz; extr. du Journal suisse d'horlogerie, avril 1918, 8 p. 4° et une planche hors-texte.

²) J. Gruaz, Médaille de l'Acte de Médiation; Revue historique vaudoise. 26me année (1918), 9e livr., p. 257-274.

³⁾ G. Viatte, A propos des armories de l'Ajoie; Archives héraldiques suisses, 1918, No. 1, p. 10—17.

M. F. Th. Dubois a réuni les divers modèles des armes de la République et Canton de Fribourg, reproduits sur les imprimés officiels dès 1545 jusqu'au milieu du XIXe siècle.¹) Jusqu'au XVIIIe siècle, la combinaison la plus fréquente est celle de deux écus de Fribourg surmontés de l'écu et de la couronne impériale; le tout ayant pour supports deux lions tenant le monde et l'épée. Mais ensuite, toutes sortes de variantes s'introduisent, soit dans les armes elles mêmes, soit surtout dans les accessoires.

Les héraldistes connaissent déjà — bien que la publication n'en soit pas entièrement achevée — le travail considérable de M. Henry Deonna²) sur les lettres de noblesse de familles genevoises. Nous trouvons les noms suivants parmi ceux auxquels s'est arrêté l'auteur, dans les parties les plus récemment imprimées de cette étude: Vasserot, Thellusson, Pictet, Chappuzeau, Gallatin, Diodati, Lullin, Sellon D'Ivernois, etc.

Le général Berthier avait été créé par Napoléon Ier, prince de Neuchâtel et duc de Valangin. Dans son ouvrage: Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel, M. Tripet avait parlé des armoiries que Berthier avait adoptées en cette qualité. Il avait laissé échapper à ce propos quelques erreurs que corrige aujourd'hui M. B. de Meurin⁸).

Un document précieux et généralement ignoré est conservé à la Bibliothèque cantonale de Lausanne. M. André Kohler l'indique à ceux qui pourraient y trouver des ressources pour leurs enquêtes héraldiques⁴). C'est un armorial manuscrit du Pays de Vaud qu'avait commencé le baron Frédéric de Gingins; il ne put malheureusement l'achever.

La famille d'Albert Louis de Gingins, en souvenir de lui, offrit en 1911 un vitrail à l'église de Gingins. M. F.·Th. Dubois décrit ce vitrail⁵); il explique les armes des donateurs qui y sont figurées avec leurs écartelures, d'après une étude généalogique inédite, composée vers 1750 par M. G. de Moiry.

M. F.-Th. Dubois complète son travail sur «les armoiries du diocèse et des évêques de Lausanne de 1500 à nos jours», par une notice sur les armes de l'évêque actuel. Mgr. Colliard⁶). Il reproduit son ex-libris, son grand et son petit sceau.

Biographie. Généalogie.

On ne connaît peut-être pas assez le nom de Pierre-Louis Guinand, l'opticien, qui fut en somme un des citoyens les plus remarquables du pays de Neuchâtel. De monteur de boîtes, il devint par ses seules recherches tout d'abord verrier. Puis il arriva à une telle perfection, qu'il se trouva un jour seul en Europe à réussir des lentilles

¹) F.-Th. Dubois, Les armoiries de l'Etat sur les anciens imprimés officiels de Fribourg; Archives de la Société d'histoire du Canton de Fribourg, 1918, t. XII, 1º livr., p. 212-233.

²) Henry Deonna, Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises (suite); Archives héraldiques suisses, 1918, No. 1, p. 22–28; No. 2, p. 77–85; No. 3. p. 137–142.

³⁾ J.-B. de Meurin, Les armoiries de Berthier, prince de Neuchâtel; Archives héraldiques suisses, 1918, No. 3, p. 126-129.

⁴⁾ A. Kohler, Armorial de Gingins; Archives héraldiques suisses, 1918, No. 2, p. 90-91.

⁵) F. Th. Dubois, Un vitrail commémoratif de la famille de Gingins; Archives héraldiques suisses, 1918, No. 1, p. 36—39.

⁶⁾ F.-Th. Dubois, Les armoiries de Mgr. Colliard, évêque de Lausanne et Genève; Archives héraldiques suisses, 1918, No. 2, p. 100–102.

de flint-glass pour télescopes achromatiques d'une certaine grandeur. M. Marius Fallet nous retrace cette carrière d'après des extraits de la correspondance de Guinand 1).

On publie beaucoup de mémoires, de lettres et de journaux. Tous ne sont pas également intéressants. Celui que transcrit M. Armand Du Pasquier est l'un des plus jolis que nous ayons eu l'occasion de lire ces derniers mois ²). Il n'a pas, à vrai dire de valeur historique; l'auteur, Alph.-H. Du Pasquier, qui voyage aux Etats-Unis, écrit avec esprit ses impressions sur l'Amérique et les Américains du début du XIXe siècle.

On a confondu parfois Jean-Théodore Rivier et son frère, Philippe Rivier-Faesch. Le 1er mérite un souvenir spécial par les services qu'il rendit au gouvernement vaudois en 1816, «l'année de la misère». Ses relations commerciales lui permirent de négocier d'importants achats de blés; le grand Conseil l'en remercia en lui décernant la médaille d'or d'utilité publique. M. Arnold Bonard écrit sa biographie en y joignant toutes sortes de détails sur la famille vaudoise des Rivier³); il se guide pour cela sur un livre hors commerce: La famille Rivier, par Théod. Rivier-Rose.

La famille Langin est l'une des plus anciennement établie au pays vaudois; elle est issue probablement du village savoyard de Langin, tout proche de la frontière genevoise. M. F. Isabel en reconstitue la généalogie⁴). Elle se divise en trois branches: l'une demeure à Langin, l'autre forme souche dans le Valais, la troisième dans le canton de Vaud, où elle se partage à son tour. C'est d'elle que descend la mère du major Davel.

La famille d'Ependes à Fribourg a-t-elle une commune origine avec la race bernoise des von Spins? M. F.-W. de Mülinen, qui ne fait qu'effleurer le problème incline pour l'affirmative. M. A. d'Ammann approfondit ses recherches et arrive à la même conclusion sans pouvoir toutefois établir une certitude absolue⁵). Une branche de la famille d'Ependes se serait transplantée entre 1250 et 1283 dans la contrée d'Aarberg où elle aurait germanisé son nom en celui de von Spins.

Malgré l'absence de documents, M. Corpataux est parvenu à établir une filiation à peu près certaine de la famille des Duding, du milieu environ du XVIIe siècle, jusqu'à la fin du XVIIIe. Les Duding, en l'espace de trois générations fournirent à l'ordre de Malte plus de six commandeurs dont deux furent évêques de Lausanne. M. Corpataux fait la biographie des membres les plus importants de cette famille originaire de Riaz près Bulle.

Parmi tous les renseignements parvenus à M. Ritter sur la famille Curchod, il choisit ceux qui concernent les ancêtres directs de Mme de Staël 7). L'ascendance

¹⁾ M. Fallet, Pierre Louis Guinand, l'opticien et son fils. Aimé Guinand; Musée neuchâtelois, NS. 5e année, (1918, No. 4, p. 133–142.

²) Armand Du Pasquier, Un Neuchâtelois aux Etats Unis en 1817; Musée Neuchâtelois, N.S., 5e année (1918), No. 3, p. 90–97 et No. 4, p. 121–130.

³⁾ Arnold Bonard, Jean-Théodore Rivier et l'année de la misère, Revue histotique vaudoise, 26e année (1918), 4e livr., p. 111–122.

⁴⁾ F. Isabel, La famille Langin; Revue historique vaudoise, 26e année (1918), 10e livr., p. 317–326.

⁵⁾ A. d'Ammann, Les familles des nobles d'Ependes (Fribourg) et von Spins (Berne); Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, 1918, t. XII, 1e livr., p, 135–155.

⁶⁾ G. Corpataux, Les Duding, Chevaliers de Malte; Annales fribourgeoises, 6e année (1918), No. 2, p. 90-96 et No. 3, p. 114-131.

¹ Eug. Ritter, Notices généalogiques: la famille Curchod; Revue historique vaudoise, 26° année (1918), 3° livr., p. 88–92.

remonte jusqu'à Pierre Curchodi, vivant dans la seconde moitié du XIVe siècle. Delà, la filiation s'établit presque régulièrement jusqu'à Suzanne Curchod, épouse de Jacques Necker.

Les registres de l'état-civil de la paroisse de Prilly contiennent de nombreux actes relatifs aux habitants de Lausanne, nous dit M. P. Burnand'). La connaissance de ce fait peut être importante pour les généalogistes qui s'étonneraient de ne point trouver dans les registres lausannois ce qu'ils y venaient chercher. Une explication de cette anomalie a été proposée par M. le Prof. Vuilleumier à M. Burnand qui la reproduit.

Genève.

Hélène Naef-Revilliod.

¹⁾ P. Burnand, Les registres de l'état-civil de la paroisse de Prilly; Revue historique vaudoise, 26e année (1918), 4e livr., p. 122-124.